

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

JOURNAL D'Hygiène Populaire

ORGANE OFFICIEL
DU
CONSEIL PROVINCIAL D'HYGIENE
ET DE LA
SOCIETE D'HYGIENE DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Redacteur en chef: **Dr J.-I. DESROCHES.**

CONSEIL PROVINCIAL D'HYGIÈNE

E. PERSILLIER-LACHAPPELLE, M. D, président,	- - -	Montréal.
R.-F. RINFRET, M. D,	- - -	Québec.
H.-R. GRAY, L. P,	- - -	Montréal.
C.-E. LEMIEUX, M. D,	- - -	Québec.
J.-B. GARNEAU, M. D,	- - -	Sainte-Anne de la Pérade.
R.-L. MACDONNELL, M. D,	- - -	Montréal.
L'honorable A.-H. PAQUET, M. D,	- - -	Saint-Cuthbert.
ELZÉAR PELLETIER, M. D, secrétaire,	- - -	Montréal.
J.-A. BEAUDRY, M. D, inspecteur-médical,	- - -	Montréal.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE

Président : M. J.-L. Archambault.—Vice-Présidents : MM. C.-A. Pfister et J.-L.-V. Cléroux.— Secrétaire-Général : M. J.-I. Desroches.—Trésorier : J.-Z. Resther.—Membres du Conseil d'Administration : MM. J.-W. Mount, N. Fafard. A.-A. Foucher, H.-R. Gray, C.-N. Barry, S. Lachance, E. Vanier. Ls Laberge.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du journal doit être adressé au

Dr J.-I. DESROCHES, No 76, rue Saint-Gabriel, ou Boite 2027, P.O., Montreal.

REVUE MENSUELLE

Prix de l'abonnement : \$1.50 par année, payable d'avance.

Ce Journal est adressé gratuitement à MM. les Curés et aux Conseils Municipaux de cette Province.

IMPRIMERIE W. F. DANIEL, Coin des rues St-Gabriel et Ste-Thérèse.

COLLABORATEURS

MM. les Docteurs A.-T. Brosseau, W.-H. Hingston, J.-A. Laramée, A.-B. La-Rocque, H.-E. Desrosiers, A. Lamarche, L. Laberge, S. Duval, J.-E. Berthelot, S. Lachapelle, A. Piché, G. Archambault, F.-C.-T. Lamoureux, J.-A. Le Blanc, J.-D. Gauthier, A. Laporte, H. Jeannotte, J.-E. Tremblay, J. Pelletier, A.-J.-B. Rolland ; M. L. H. Archambault, avocat ; MM. F.-B. La Vallée et J. Haynes, ingénieurs civils, de Montréal. M. le docteur Ed. Gauvreau, de Québec. M. le docteur M. J. Palardy, de Saint-Hugues. M. le docteur A.-F. Brisson, de Laprairie.

DE FRANCE : MM. les docteurs C. Degoix, F. Brémond, Jos. de Pietra Santa, de Paris ; M. le docteur Lavrand, de Lille ; M. Wagner, architecte, de Grenoble.

D'ESPAGNE : les docteurs Tolosa Latour, Don Benito Aviles de Madrid ; MM. les docteurs G. Gélabert, Pedro Garcia Faria, Viura Y Carreras, de Barcelone ; Don E. Estada, ingénieur, de Palma ; Don Manuel de Lujan y Garcia, Capitan de ingénieur, de Guadalajara.

D'ITALIE : MM. les docteurs S. Zinno, Magotta, Alfonso Montefusco, Bifulcor H. Caro, Luigi Maramaldi, de Naples ; M. le docteur G. Galli, de Plaisance, M. le docteur G Bardaloni de Fano ; M. le docteur Carlo Giorgiéri, de Florence ;

DE TURQUIE : MM. les docteurs D. Péchédimaldji, D. Utudjian, Violi, le colonel Bonkowski Bey, chimiste, de Constantinople.

DU GRAND-DUCHÉ DE FINLANDE : M. le docteur A. Palmberg, de Bor-ga ; M. le docteur Asp, de Helsingfors.

DE HONGRIE : M. le docteur Joseph Korosi, de Budapesth.

DE ROUMANIE : M. le docteur J. Félix, de Bucharest.

D'IRLANDE : M. le Dr A. Harkin de Belfast.

DE SUISSE : M. le docteur W. Schulthess, de Zurich.

DE GRECE : M. le docteur Zinnis, d'Athènes.

D'AFRIQUE : M. le docteur E.-L. Bertherand, d'Alger.

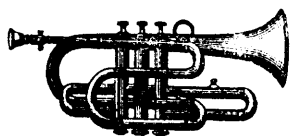
Notre Correspondant en Europe est M. A. HAMON, 132, Avenue de Clichy, Paris.

A. AUGER

33, RUE ST-JEAN 33

FACTEUR ET RÉPARATEUR

D'Instruments de Musique



Cornets, Clarinettes, etc,

constamment en maïus un grand assortiment d'appareils et fournitures de musique tels que

RESSORTS,

EMBOUCHURES,

CAPS et CHAPEAUX de Pistons,

CLEFS,

LIEGES, Etc., Etc.

Doreur et argenteur : chaines, breloques, montres, etc.

Instruments d'occasion achetés et échangés.

A. HURTEAU & Frere

MARCHANDS DÉ

Bois de Sciage

92 RUE SANGUINET

MONTREAL.

CLOS :

Coin des rues SANGUINET et DORCHESTER

Bell Telephone, No 6243.

Federal Telephone, No 1647.

Bassin WELLINGTON, en face des Bureaux
du Grand Tronc.

Bell Telephone, No 1404.

JOURNAL D'HYGIENE POPULAIRE

VOL. VI.

MONTREAL, SEPTEMBRE 1889.

No 5.

SOMMAIRE

Bulletin du Conseil Provincial d'Hygiène : *Rapport Sanitaire*.—Congrès international d'hygiène et de démographie de Paris.—Congrès contre la tuberculose.—Catéchisme d'hygiène privée : *Du travail*.—M. le docteur Laberge.—La Quarantaine.—Le Catéchisme d'Hygiène privée.

BULLETIN DU CONSEIL PROVINCIAL D'HYGIENE

RAPPORT SANITAIRE (1)

ART. 3—EAU D'ALIMENTATION ET GLACE

1. Où prend-on l'eau d'alimentation ? Vient-elle d'un lac, d'une rivière ou de sources par le moyen d'un aqueduc, ou bien la puise-t-on dans des puits, ou directement dans la rivière ou dans un cours d'eau ?

2. Si l'on prend l'eau dans une rivière ou dans un cours d'eau, y a-t-il en haut de l'endroit où l'on prend cette eau, quelque manufacture, tannerie ou autre établissement situé sur le bord de cette rivière ou de ce cours d'eau, qui puisse souiller l'eau d'alimentation ?

3. Y a-t-il des égouts qui se déchargent dans cette rivière ou dans ce cours d'eau, au-dessus de la prise d'eau de l'aqueduc ?

4. Si l'on a l'eau par le moyen d'un aqueduc, à quelle distance de la ville ou du village va-t-on prendre cette eau ?

5. L'eau est-elle conduite à la ville ou au village par sa propre pesanteur seulement (gravitation), ou par quelque moyen mécanique qui refoule l'eau dans les tuyaux ?

6. Comment les réservoirs de l'aqueduc, s'il y en a, sont-ils construits ?

7. Quelle espèce de tuyaux emploie-t-on pour conduire l'eau ? Sont-ils en fonte, en bois, et de quel bois ?

8. Les joints en sont-ils cimentés, et de quelle manière les cimente-t-on ?

9. L'eau est-elle exposée à être souillée sur son parcours dans les tuyaux ? Si oui, de quelle manière ?

10. L'eau de l'aqueduc est-elle aussi bonne qu'elle peut l'être ? Dépose-t-elle ? Quelle est sa couleur ? A-t-elle quelquefois mauvais goût ou mauvaise odeur ? Si oui, peut-on expliquer pourquoi elle a ce mauvais goût ou cette mauvaise odeur ?

11. Y a-t-il beaucoup d'habitations qui se servent de l'eau de l'aqueduc ? Y en a-t-il beaucoup qui emploient l'eau de puits ? Y en a-t-il beaucoup qui prennent l'eau directement de la rivière ?

(1) Suite, voir No 4, page 64 de ce journal.

12. Quelle espèce d'eau est celle des puits en général ?
13. Quelle espèce d'eau est celle de la rivière ?
14. A quelle distance des habitations, des fosses d'aisances, ou des étables, les puits sont-ils généralement situés dans le village ou dans la campagne ?
15. Quelle est la profondeur moyenne des puits ?
16. Quelle est la hauteur moyenne de l'eau dans les puits ?
17. Où prend-on la glace ? Est-ce dans un endroit où l'eau soit à l'abri de toute contamination ?
18. Avez-vous quelques remarques à faire plus particulières sur la qualité de l'eau et de la glace consommées dans votre localité ?

ART. 4.—DRAINAGE, CANAUX D'ÉGOUT

1. Y a-t-il un système de drainage dans la ville ou dans le village ?
2. Si oui, quelle est la longueur totale des canaux d'égouts mis bout à bout ?
3. Ces canaux d'égouts sont-ils couverts ou fermés ?
4. Quels matériaux emploie-t-on dans la construction de ces canaux d'égouts ? Sont-ils en briques ou en bois, et de quel bois ?
5. Quelle forme ont-ils à l'intérieur ? Sont-ils carrés, ronds ou ovales ?
6. Quelles dimensions ont-ils à l'intérieur ?
7. Comment les joints en sont-ils faits ?
8. A quelle profondeur sont-ils situés dans la terre ? Sont-ils situés plus bas que le niveau des caves des maisons ?
9. Quelle pente ont ces égouts. (Combien de pieds par cent pieds.)
10. Ont-ils plusieurs décharges, et où vont-ils se décharger ?
11. S'y forme-t-il des dépôts de matières solides ? Sont-ils bouchés quelquefois au point qu'on soit obligé de les travailler ?
12. Ont-ils une ventilation, et laquelle ?
13. Donne-t-ils quelquefois de la mauvaise odeur ?
14. Ces égouts sont-ils construits d'après un plan fourni par un Ingénieur compétent, et faits sous sa direction ?
15. Combien de maisons sont en communication avec ces égouts ?
16. Comment se fait la communication entre le canal de la maison et celui de la rue ?
17. Y a-t-il des *esses* de sureté aux water-closets et aux évier ?
18. Y a-t-il des fosses d'aisances en communication avec les égouts publics ? Combien ?
19. Là où il y a des égouts publics, les propriétaires sont-ils obligés de faire communiquer leurs maisons avec ces égouts ?
20. Dans les maisons de la ville ou du village qui ne sont pas en communication avec l'égout public, s'il y en a un, de même que dans les maisons situées dans la campagne, comment égoutte-t-on les eaux ménagères ? Dites comment on en dispose : si l'on s'en sert pour l'engrais des terres ; si on les jette sur le sol avoisinant les maisons ; si on les fait égoutter dans une rivière ou dans un cours d'eau par le moyen d'un canal, d'un tuyau ou d'un fossé ouvert ; si on les envoie dans un puisard creusé dans la terre ; si on les fait couler

dans la cave, ou bien si on les fait égoutter dans le fossé public généralement situé en avant de la maison? Dans quelle proportion, chacun de ces modes d'égoutter les eaux usées est-il employé?

21. Avez-vous jamais remarqué quelques défauts particuliers dans le drainage public et privé?

ART. 5. — VIDANGES ET REBUTS, FOSSES D'AISANCES, PUISARDS A EAUX SALES

- c 1. ue fait-on des vidanges et des rebuts dans la ville, le village ou la campagne?
2. Où les dépose-t-on?
 3. Les enlève-t-on fréquemment?
 4. Les brûle-t-on, et de quelle manière les brûle-t-on?
 5. Y a-t-il, dans la ville ou dans le village, des amas considérables de fumier autour des maisons ou des autres bâtiments?
 6. Combien y a-t-il de maisons où il y ait des puisards à eaux sales?
 7. Combien de fois par année vide-t-on ces puisards?
 8. Comment ces puisards sont-ils construits?
 9. Que fait-on des animaux morts?
 10. Où les dépose-t-on?
 11. Les *water-closets* sont-ils en usage? Dans quelle proportion y en a-t-il?
 12. Dans quelle proportion la fosse d'aisances fixe (trou dans le sol) est-elle en usage dans votre localité?
 13. Comment sont construites les fosses d'aisances fixes?
 14. Ces fosses d'aisances fixes sont-elles vidées souvent?
 15. Fait-on usage des latrines à terre sèche, et dans quelle proportion?
 16. Le nombre des fosses d'aisances fixes diminue-t-il depuis quelques années dans votre localité? Par quoi les remplace-t-on?
 17. Tous les citoyens de la municipalité sont-ils bien au fait des dangers auxquels expose l'usage des fosses d'aisances fixes?
 18. Trouvez-vous qu'il n'y aurait pas moyen d'améliorer le mode suivi dans votre localité pour l'enlèvement des vidanges et des rebuts? Qu'est-ce que votre expérience suggérerait comme meilleur moyen?
 19. Avez-vous des règlements municipaux concernant les vidanges les fosses-d'aisances et les puisards à eaux sales? Quels sont-ils?

ART. 6. — MARCHÉS, ABATTOIRS, BOUCHERIES

1. Y a-t-il des marchés publics, et combien?
2. Y a-t-il des étaux privés, et combien?
3. Dans quel état de propreté sont-ils tenus?
4. Comment les nettoie-t-on?
5. Que fait-on des rebuts et des débris d'animaux?
6. Y a-t-il des abattoirs ou boucheries, et combien?
7. Dans quel état de propreté sont tenus ces abattoirs ou boucheries?
8. Combien d'animaux sont tués chaque année dans ces abattoirs ou boucheries?

9. De quelle manière sont tués ces animaux ?
10. Que fait-on du sang, du suif, des entrailles et de tous les autres débris d'animaux ?
11. Ces abattoirs ou boucheries sont-ils situés dans la ville ou le village, ou bien en dehors de la ville ou du village ? Sont-ils situés près des habitations, près du chemin public ? A quelle distance à peu près ?
12. S'en échappe-t-il quelquefois de la mauvaise odeur ?
13. Où prend-on l'eau qui sert au nettoyage de ces établissements ?
14. Où et comment s'égouttent le sang et les urines, ainsi que l'eau qui a servi dans les abattoirs ou boucheries ?
15. Avez-vous quelques remarques à faire au sujet de ces établissements, qui ne soient pas mentionnées dans le présent article ?

ART. 7. — MANUFACTURES, TANNERIES, etc.

1. Y a-t-il des manufactures dans votre localité ? Si oui, quelles sont ces manufactures, et combien y en a-t-il ?
2. Ces manufactures sont-elles situées sur le bord d'une rivière ou d'un cours d'eau, et s'y égouttent-elles ?
3. Les manufactures situées à quelque distance d'une rivière ou d'un cours d'eau s'y égouttent-elles ?
4. Combien d'hommes sont employés dans chacune de ces manufactures ?
5. Combien de femmes et combien d'enfants au-dessous de 12 ans sont employés dans chacune de ces manufactures ?
6. Quelles sont les dimensions des bâtisses ?
7. Combien d'étages ont-elles ?
8. Ces manufactures sont-elles tenues proprement ?
9. Les *water-closets* ou les fosses d'aisances sont-ils en bon ordre ?
10. Y a-t-il des établissements où l'on tanne les peaux, où l'on fasse la fonte des graisses, où l'on travaille les guenilles et les chiffons de toute espèce ?
11. Dans quel état de propreté sont tenues les cours de ces établissements ?
12. Ces établissements s'égouttent-ils dans un fossé ouvert ou fermé qui traverse la ville ou le village en tout ou en partie ? Si oui, dites la longueur de ce fossé ?
13. A-t-on eu quelquefois à se plaindre de la mauvaise odeur provenant de ces établissements ? Si oui, dites de quels établissements viennent ces mauvaises odeurs ?
14. Voit-on traîner ça et là autour des bâtiments des débris d'animaux des résidus de fonte, des amas de guenilles ?
15. Avez-vous quelques remarques à faire au sujet de ces établissements ?

ART. 8. — CIMETIÈRES ET INHUMATIONS

1. Combien de cimetières y a-t-il dans votre Municipalité ?
2. Le cimetière (s'il y en a plusieurs, donnez des détails sur chacun) est-il situé dans la ville, le village ou la campagne ? Si dans la campagne, à quelle distance de la ville ou du village ?
3. Depuis combien d'années à peu près, le cimetière existe-t-il ?
4. Combien y enterre-t-on de personnes par année en moyenne ?

5. Y a-t-il un charnier public pour recevoir les corps pendant l'hiver ? Ce charnier est-il ventilé ? A quelle date du printemps les corps sont-ils enterrés ?
6. Y a-t-il des charniers privés et combien y en a-t-il ? Comment sont-ils construits ? Comment y enterre-t-on ?
7. A quelle profondeur enterre-t-on habituellement dans le cimetière ?
8. Y a-t-il des cercueils qui ne soient recouverts que de 18 ou 24 pouces de terre seulement ? Combien y en a-t-il à peu près ?
9. Quelle est la superficie totale du terrain du cimetière ?
10. Quelle est la nature du terrain dans le cimetière ?
11. Est-ce un terrain élevé ou un bas-fond ?
12. Est-ce un terrain en déclivité ?
13. Le sol est-il toujours sec à 6 pieds de profondeur ?
14. Où s'égoutte le cimetière ? S'égoutte-t-il vers la ville ou le village ? S'égoutte-t-il dans une rivière ou dans un cours d'eau ?
15. S'il s'égoutte dans une rivière ou dans un cours d'eau, cette eau sert-elle à l'alimentation de quelques maisons situées plus bas que le cimetière ?
16. S'égoutte-t-il par le moyen d'un fossé qui traverse le village en tout ou en partie ?
17. En creusant des fosses nouvelles, brise-t-on quelquefois des cercueils contenant des cadavres en décomposition ?
18. Y a-t-il des puits près du cimetière ? A quelle distance ?
19. Y a-t-il des habitations, des écoles, des couvents ou autres établissements près du cimetière, et à quelle distance ?
20. Enterre-t-on dans la cave de l'Eglise ?
21. A quelle profondeur enterre-t-on dans la cave de l'église ?
22. Y met-on les corps dans des caveaux ?
23. Combien de caveaux y a-t-il ?
24. Comment sont construits ces caveaux ?
25. S'est-on jamais aperçu qu'il y avait de la mauvaise odeur dans la cave de l'Eglise ou dans le cimetière ?
26. A-t-on jamais changé le site du cimetière ? Si oui, y a-t-il eu des maisons construites sur l'emplacement de l'ancien cimetière, et cet endroit paraît-il moins salubre qu'ailleurs ?

ART. 9. — ECOLES PUBLIQUES

1. Combien y a-t-il de collèges, couvents et maisons d'écoles dans votre Municipalité ?
2. Quelle est en moyenne le nombre d'élèves qui fréquentent chacune de ces écoles dans le cours de l'année ? Veuillez indiquer le No de l'arrondissement de chaque école.
3. Quelles sont les dimensions des classes dans chacune de ces écoles ? Veuillez indiquer le No de l'arrondissement de chaque école ?
4. Pour les écoles où il y a plus qu'une classe, veuillez donner pour chaque école les dimensions (longueur, largeur et hauteur) de la classe qui contient le plus grand nombre d'élèves en proportion de sa grandeur, et indiquer le nombre d'élèves qui s'y trouvent réunis à un moment donné ?
5. Comment se fait la ventilation des classes pendant que les élèves y séjournent ?

6. Quelle espèce de latrines sont à la disposition des élèves ?
7. Quelles sont leurs dimensions ?
8. Sont-elles tenues en bon état ?
9. Si ce sont des fosses d'aisances fixes, les vide-t-on souvent ? Combien de fois par année ?

ART. 10 — HYGIÈNE PUBLIQUE

1. Y a-t-il un Bureau d'Hygiène (Bureau de Santé) dans votre municipalité ?
2. Si oui, de combien de membres est-il composé ?
3. Y a-t-il dans ce Bureau un Président, un Officier de Santé, un Secrétaire ?
4. L'Officier de Santé et le Secrétaire sont-ils membres du Bureau ?
5. L'Officier de Santé est-il un médecin ?
6. Votre Bureau a-t-il été formé en vertu d'ordres reçus de l'ancien Bureau Central de Santé existant en 1885-86, ou en vertu de l'Art. 607 du Code Municipal, ou en vertu d'une charte spéciale, ou bien en vertu de l'Acte concernant la Santé Publique de 1888 ?
7. Veuillez annexer une copie de la résolution du Conseil municipal organisant votre Bureau de Santé.
8. Combien de fois votre Bureau s'est-il réuni depuis le 1er du mois de Janvier 1888 ?
9. Combien de règlements a-t-il passés depuis ce temps, et sur quels sujets portent ces règlements ?
10. Combien de règlements pour la santé publique, votre Conseil municipal a-t-il passés depuis le même temps ?
11. *Votre Bureau voit-il à ce que les chefs de famille et les médecins lui rapportent les cas de maladies contagieuses lorsqu'il y en a dans leurs maisons ou parmi leurs clients ?*
12. *Votre Bureau fait-il rapport au Conseil Provincial chaque fois qu'il y a des maladies contagieuses dans votre localité ?*
13. Votre Bureau fait-il toujours afficher les maisons où il y a des maladies contagieuses ?
14. Votre Bureau fait-il isoler les patients dans les cas de maladies contagieuses suivantes : variole (picote), diphtérie, scarlatine, fièvre typhoïde ?
15. Si votre Bureau est celui d'une ville ou d'un centre populeux, a-t-il une maison spéciale pour l'isolement des malades ?
16. Cette maison est-elle temporaire ou permanente ?
17. Votre Bureau empêche-t-il d'aller à l'école les enfants d'une famille où il y a quelqu'une des maladies contagieuses mentionnées plus haut ?
18. Votre Bureau s'est-il déjà trouvé dans l'obligation de fermer des écoles ou autres établissements pour cause de maladies contagieuses dans la localité ?
19. Combien de fois, et quelle était chaque fois la maladie pour laquelle on a ainsi fermé ces écoles ou ces établissements ?
20. Votre Bureau fait-il toujours faire la désinfection après la guérison ou la mort dans ces maladies ?
21. Comment se fait cette désinfection ?

22. Par qui est faite cette désinfection généralement ?
23. Les personnes mortes de maladies contagieuses sont-elles toujours enterrées immédiatement après leur décès ?
24. Leurs funérailles sont-elles privées, et leur permet-on l'entrée de l'Eglise ?
25. Y a-t-il une inspection du lait dans votre Municipalité ?
26. Y a-t-il une inspection des viandes ?
27. Votre Bureau visite-t-il les maisons tous les ans pour connaître leur état sanitaire ?
28. Votre Bureau s'occupe-t-il des plaintes que l'on peut lui faire au sujet du mauvais état sanitaire de la localité ?
29. S'il n'y a pas de Bureau d'Hygiène dans votre municipalité, veuillez dire la raison pour laquelle il n'y en a pas eu d'établi ?
30. Avez-vous quelques remarques à faire au sujet du fonctionnement de votre Bureau d'Hygiène ?

CONGRES INTERNATIONAL D'HYGIENE ET DE DEMOGRAPHIE

(4 août — 11 août 1889)

I.—PREMIÈRE SECTION

*Séance du 5 août 1889 (matin).—PRÉ-
SIDENCE DE M. LAYET.*

L'ordre du jour appelle d'abord un travail de M. JABLONSKI sur *l'hygiène scolaire*.

M. JABLONSKI, dans ce mémoire, établit que, dans les pays où règne la suette miliaire, celle-ci doit être considérée comme une maladie contagieuse, et entraîner les mêmes précautions que la rougeole ou la scarlatine. Il en est de même de la roséole. En troisième lieu, M. Jablonski demande qu'on élimine des collèges les élèves atteints ou suspects de tuberculose.

M. LAYET, président, pense, comme M. Jablonski, qu'on doit ajouter la suette à la liste des maladies contagieuses nécessitant des mesures prophylactiques.—Il se demande cependant si, pendant une épidémie, on doit licencier tous les enfants de l'école, ou seulement ceux qui paraissent suspects des premiers symptômes de la maladie.

M. FÉLIN demande à la section de faire rentrer la suette miliaire dans la liste des maladies qui nécessitent des mesures prophylactiques.

M. DU MOULIN demande qu'on tienne compte de la qualité de l'épidémie.

M. SEVESTRE, considérant la roséole comme une maladie légère et sans conséquences graves, trouve le chiffre de 25 jours d'isolement, fixé par M. Jablonsky, comme exagéré.

M. LAYET.—La période d'isolement pour la suette doit-elle être de 40 jours ?

M. MANGENOT.—On doit isoler la suette. Mais je crois qu'il ne faut pas fixer de terme, parce que la gravité de la maladie peut être très différente. C'est au médecin que doit revenir le soin de voir quand l'élève pourra rentrer sans risques pour ses camarades.

M. BERGERON pense que la roséole n'est pas une maladie grave, qu'on doit s'en tenir aux termes généraux fournis par l'Académie.—La limite de la période d'isolement doit être abrégée.

M. LANDOUZY partage l'avis de M. Bergeron.

M. LAYET ajoute qu'on reconnaît facilement rougeole de roséole. Le médecin

scolaire est plus apte que n'importe qui à juger si le licenciement de l'enfant est nécessaire.

L'isolement de la roséole est rejeté à l'unanimité.

M. LAYET.—La conclusion relative à la tuberculose est très grave et mérite toute l'attention.

M. FELIX la trouve sévère, mais bien fondée. On sait que, quand un tuberculeux crache, il est dangereux. C'est à cette période seulement qu'il faut demander l'élimination de l'enfant. C'est juste alors. Il vaut mieux sacrifier un peu l'éducation du petit tuberculeux que de risquer la contamination d'un grand nombre d'autres. La sévérité en ce cas est nécessaire.

M. DRYSDALE.—Dans un hôpital de tuberculeux, il est rare de voir des gens de service contaminés.

M. LANDOUZY.—La question est trop largement posée. Il faudrait distinguer les tuberculeux suivant leur âge, et n'éliminer que les tuberculeux confirmés.

M. SEVÈSTRE trouve la proposition trop draconienne. Il faudrait seulement engager le médecin à surveiller les enfants suspects et à les éliminer si cela est nécessaire.

M. LAYET lit de nouveau la conclusion de M. Jablonski, qu'on discute alors terme par terme.

M. LANDOUZY.—Il faut spécifier si nous protégeons l'enfant tuberculeux ou le collègue dans lequel il vient. Tous les enfants suspects doivent être examinés par le médecin. Il serait bon qu'en entrant au collège, l'élève fût accompagné d'une note confidentielle qui avertirait le médecin du collège, et lui permettrait de suivre attentivement l'enfant. Il faut aussi considérer l'âge de l'enfant et la localisation de la tuberculose.—Il n'y a

que la tuberculose pulmonaire qui nécessite l'élimination.

M. MANGENOT demande qu'on mette dans les collèges des crachoirs désinfectés et qu'on oblige les enfants tuberculeux à y cracher.

M. FÉLIX répond qu'il sera impossible d'obtenir des enfants une obéissance absolue. Cette mesure serait illusoire.

M. LOVE croit qu'il faut laisser au règlement une certaine élasticité, et au médecin une certaine liberté d'action.

M. LAYET met aux voix les conclusions, qui sont adoptées à l'unanimité.

L. REGNIER.

III.—SECTION III

Séance du 5 août 1889 (matin).—PRÉSIDENCE DE M. NOCARD.

M. PETRESKO (de Bucharest) lit un travail sur les *maladies épidémiques et contagieuses dans l'armée roumaine*. Les maladies, surtout la fièvre typhoïde et les maladies éruptives, et en particulier la variole, ont sévi vigoureusement de 1874 à 1883. A cette dernière époque commence une ère nouvelle. La salubrité de l'armée s'est améliorée depuis la nouvelle loi sur l'autonomie du service de santé militaire roumain. Il existe un conseil technique près du ministre de la guerre, puis des médecins en chef de corps d'armée, de division. Il a été créé en outre un laboratoire de chimie et de microbiologie pour l'armée. Cette année, il y a eu dans l'armée roumaine un seul cas de fièvre typhoïde; le malade l'avait prise dans sa famille pendant un congé. Dans deux garnisons, on se sert pour la désinfection des vêtements, etc, d'étuves à pression. L'état sanitaire de l'armée est aidé par la salubrité des villes. L'honneur en revient aux ministres et aux maires du pays. Le traitement et l'hospitalisa-

tion des militaires se fait à peu près comme en France. De plus, on a créé de nouveaux hôpitaux construits suivant les nouveaux modèles ; à Bucharest a été établi un hôpital modèle, dont M. Petresco présente le plan.

M. COLLIN fait observer que nous ne pouvons que difficilement, en l'état actuel des choses, obtenir les mêmes résultats que ceux obtenus en Roumanie. Ce que nous devons aussi essayer de faire, c'est d'empêcher d'apparaître les maladies, et de les faire disparaître.

M. SICARD (de Béziers) lit un travail sur des *Recherches bactériologiques dans la variole*. Ces recherches ont porté sur les boutons de variole à toutes les périodes, sur l'air des chambres où avaient résidé les malades, ainsi que sur les parois de celles-ci et sur les eaux dont ils s'étaient servis. Les cultures faites sur des plaques de gélatine stérilisées. Au bout de quelques jours, il s'était formé des colonies blanc-grisâtre creusant la gélatine. L'examen microscopique dénota la présence de cocci à ventre excavé, à bords renflés ; à cercles concentriques d'un diamètre de 5. Des plaques stérilisées ont été de nouveau inoculées avec ces cultures, et ont donné naissance aux mêmes cocci. M. Sicard s'est servi de ces cultures pour inoculer des lapins, des poules, des pigeons. Au bout de 6 jours, ces animaux présentaient de l'élevation de la température, de l'inappétence et de la douleur dans la région inoculée. Au bout de 9 jours, ces symptômes avaient disparu, et l'orateur n'a jamais observé d'ombilication, mais parfois des papules rougeâtres. M. Sicard propose de désinfecter les vêtements, linges, vases, eau, pièce ayant servi aux malades, leurs déjections, ainsi que l'eau contenue dans des vases ayant

séjourné dans leurs chambres, au moyen de l'acide sulfureux ou du chlorure de zinc. Les vêtements et linges pourraient être stérilisés par immersion dans l'eau bouillante.

M. NOCARD regrette que ces expériences ne soient pas décisives. M. Sicard aurait dû pratiquer l'inoculation chez un animal très apte à la réceptivité de la variole : le veau. Déjà de nombreux auteurs ont cru trouver le micro-organisme de la variole, mais au bout de peu de temps, toutes les recherches sont démontrées vaines ; au bout de quelques jours les cultures n'ont plus d'efficacité.

M. LAUGIER (de Paris) lit un travail sur les *Maladies aiguës et épidémiques observées à la maison de Nanterre*. Depuis 12 mois, il a observé 1226 cas de maladies aiguës, dont 912 hommes, 301 femmes et 36 enfants. Les embarras gastriques ont donné un total de 794 cas. Parmi les maladies respiratoires, il a reconnu 63 cas d'affections rhumatismales, 28 cérébrales. M. Laugier a observé 9 cas de variole, dont il a été impossible de découvrir l'origine, 21 cas de varicelle, 11 cas de rougeole en 2 épidémies. Les 9 cas de variole sont nés sur place. Il serait nécessaire de pratiquer la revaccination obligatoire.

M. LEROY DES BARRES (de Saint-Denis). La ville de Saint-Denis, quoique traversée par la Seine en aval de Paris et de Genevilliers, présente peu de cas de fièvre typhoïde. Ceci est dû à ce que la ville est pourvue d'eau de source ; il n'y a que dans les casernes où on boive de l'eau de Seine, et les cas de fièvre typhoïde y sont fréquents. Il y a eu, il y a quelque temps, un foyer de variole à Saint-Denis ; elle n'a pas sévi dans la

Maison de la Légion d'Honneur, quoique ayant éclaté dans le voisinage. Mais, dans cette maison, les revaccinations sont faites avec soin ; on n'y boit que de l'eau de puits artésien.

M. CROcq (de Bruxelles).—Il n'est pas toujours facile d'empêcher l'invasion de la fièvre typhoïde, mais on peut enrayer la variole, maladie plus grave que la première. Il rappelle comment est établi à Bruxelles l'Institut vaccinal central, situé près de l'École vétérinaire ; il y a toujours des génisses inoculées, et le vaccin est distribué gratuitement aux médecins qui en font la demande. Il souhaite qu'en France il soit créé un institut semblable.

M. NETTER (de Paris) pense qu'on peut trouver, dans la présence des chiffons triés à la maison de Nanterre, la porte d'origine de l'épidémie de variole. Il demande à M. Laugier s'il a pu trouver des causes de contagion de la pneumonie.

M. ANGEL GAVINO (de Vera-Cruz) a fait de nombreuses autopsies de fièvre jaune aussitôt après la mort ; il n'a pas trouvé de microorganismes dans le sang. Il se peut qu'ils existent dans l'intestin, mais on n'en trouve pas dans les autres tissus. On a fait dernièrement à la Vera-Cruz des canalisations pour apporter l'eau venant de 45 kilomètres ; immédiatement la maladie a diminué, et depuis trois semaines il ne s'en est pas présenté un cas.

M. LARDIER (de Rambervillers) a constaté des villages où la fièvre typhoïde est endémique, et qui sont approvisionnés par de l'eau de puits. Depuis 10 ans plusieurs de ceux-ci sont pourvus d'eau de source et la fièvre typhoïde a cessé.

M. DEPRez lit un travail sur l'applica-

tion du chloroforme au traitement des maladies épidémiques et contagieuses. En 1867, il avait déjà présenté un travail semblable ; il emploie un mélange contenant pour 150 gr. d'excipient : 1 gr. de chloroforme, 8 gr. d'alcool et 10 gr. d'acétate d'ammoniaque. Le chloroforme augmente les sécrétions stomacales, diminue les spasmes, fait cesser les vomissements. Il est de plus un antiseptique, détruit les ferments intestinaux, même le bacille virgule. Ce traitement a été employé dans l'Inde française, en Algérie, et a donné d'excellents résultats.

M. HAUSER (de Madrid) lit un travail sur la diphtérie à Madrid. La mortalité par cette maladie s'est élevée, en Espagne, de 11 à 15 000 par année de 1880 à 1884. En 1885, elle a été de 40 0/0 de la mortalité générale. Depuis les travaux d'assainissement de Madrid, la mortalité par la diphtérie est de 1 à 1 500 environ par an. La diphtérie ne se propage pas par l'eau, mais par le sol et l'air. Une épidémie de diphtérie ne fait pas son évolution en quelques mois, comme la fièvre typhoïde, mais en 10 ans.

M. LARDIER (de Rambervillers) lit un travail sur la prophylaxie des maladies épidémiques. Il montre la manière dont se forment les contagions à la campagne, et comment souvent la maladie est apportée d'un village plus ou moins éloigné ; d'où le danger des voyages, des déplacements, qui sont la cause du transport de ces maladies. Il cite plusieurs exemples fort intéressants à l'appui. Les communications se faisant rapidement d'un point éloigné à un autre, il est difficile parfois de savoir comment est née une épidémie, et d'y remédier. Dans le département des Vosges, a été inauguré un système d'informations centralisées à

la préfecture et envoyées aux médecins, les prévenant de la marche des épidémies. Il serait à désirer que ce système se fit pour toute la France et fût annexé au *Journal Officiel*. Il serait aussi utile de pratiquer la désinfection des nomades, bohémiens, qui parcourent les campagnes ; on pratique bien la désinfection des animaux entrant en France. L'assemblée s'associe aux conclusions de M. Lardier, et émet le vœu qu'il soit établie une organisation sanitaire semblable à celle des vétérinaires.

M. NORMAND.—Dans la législation, rien n'oblige les médecins à donner les renseignements demandés par l'administration, au point de vue de la marche des maladies.

M. ALMÉRAS (de Menton) lit un travail sur l'*antisepsie pour la prévention de la tuberculose*. Il désirerait que les maisons et hôtels, où séjournent grand nombre de tuberculeux, fussent désinfectés, ainsi que les meubles, vêtements et linges qu'ils contiennent, ces derniers au moyen de l'éteuve. La municipalité devrait se charger de ce soin.

Séance du 5 août 1889 (soir).—PRÉSIDENCE DE M. CORNIL.

M. RICHARD expose, en son nom et au nom de M. GRANDIER, sur l'action du sol sur les germes pathogènes, un rapport dont voici les conclusions :

Les germes pathogènes déposés sur le sol sont surtout cantonnés dans les couches les plus artificielles ; à la faible profondeur de 0 m. 50 ; à 1 mètre, on n'en trouve plus que très peu. Les germes pathogènes se multiplient difficilement dans le sol, mais peuvent s'y conserver longtemps à l'état de spores. Les germes pathogènes du sol sont détruits par la concurrence des saprophytes ; ceux de la surface le sont surtout par l'action

de la lumière solaire ; celle-ci doit être considérée comme un puissant agent d'assainissement. La culture intensive, qui ramène successivement à la surface les germes de la profondeur, est le meilleur procédé pour détruire les germes pathogènes du sol. Les bouleversements du terrain mettent en circulation une grande quantité de germes pathogènes. Une couche continue de 2 à 3 mètres de terre suffit en général pour protéger la nappe souterraine contre l'apport de germes pathogènes.

M. VALLIN trouve une contradiction entre deux faits : à savoir que l'inoculation des couches superficielles du sol produit chez la souris la septicémie et le tétanos, tandis que journellement on voit des individus se faire des écorchures, des plaies, qui restent en rapport avec la terre, qui en sont couvertes, n'être pas atteints par ces 2 infections. D'autre part, dans le rapport, il est dit que les germes disparaissent par l'action de la chaleur et de la lumière : comment se fait-il que le sol des couches superficielles, en rapport avec ces agents inoculés, produit la septicémie et le tétanos.

M. RICHARD.—Il y a là une question de réceptivité. Nous ne savons pas quelle est celle de l'homme pour le tétanos. Peut-être aurait-on les mêmes accidents chez lui que chez les souris, en introduisant de la terre dans l'intérieur des tissus sous-cutanés. En bactériologie, il y a souvent de ces surprises. Aussi, il est facile de rendre le cobaye tuberculeux, et on en trouve très peu de tuberculeux spontanément. D'autre part, la dessiccation atteint les bacilles et respecte les spores : ceux-ci peuvent longtemps résister dans des mottes de terre.

M. CORNIL.—Il n'est pas rare d'observer de la septicémie gangreneuse dans

des cas de fractures communitives avec pénétration de terre ; mais les expériences ne peuvent se faire sur l'homme comme dans le laboratoire ; ici on a soin de mettre la terre dans le tissu sous-cutané riche en lymphatiques. Normalement l'animal serait protégé par ses poils qui empêcheraient le contact de la terre.

M. CROCQ (de Bruxelles) rappelle de nombreux exemples où la terre a été en contact avec des plaies vives sans qu'on vit survenir d'infection. Il rappelle le fait d'un individu ayant une plaie contuse sans écorchure, et qui fut pris de tétanos dont il guérit. Comment expliquer ce fait ? Le même état pathogénique pourrait reconnaître des causes différentes.

M. NOCARD (de Paris) signale un fait curieux : Le cheval est un des animaux les plus aptes à prendre la septicémie gangreneuse, et lorsqu'on l'inocule à la lancette on ne peut l'infecter. Ceci s'explique parce que le microbe est anaérobie, et ne peut prospérer dans les tissus superficiels où le sang est très oxygéné. Le fait négatif de M. Crocq ne peut être expliqué ; mais on y parviendra. L'histoire de la bactériidie charbonneuse n'a-t-elle pas mis dix ans à être connue ?

M. RICHARD.—Il y a des cas réels où l'homme a pris le tétanos par inoculation de terre ; il en signale 3 faits intéressants et significatifs. On prit de la terre au point où avaient eu lieu les accidents ; et inoculée à des souris, elle produisit le tétanos.

M. LEROY DES BAFES a vu autrefois un cas de tétanos survenir à la suite d'un soufflet ; la victime marchait nu-pieds, et sans doute avait des excoriations, par où elle s'est inoculée. Le blessé de M.

Crocq n'a-t-il pas eu des plaies aux pieds qui pourraient expliquer l'infection.

M. CORNIL.—Il règne encore beaucoup d'obscurité sur l'étiologie du tétanos. Nicolaïer a décrit un microbe en baguette de tambour. M. Cornil a eu des cultures pures de ce microbe. Actuellement elles sont inoffensives. L'agent pathogénique n'est pas encore fixé. Sur les champs de bataille, on pense que l'agent infectieux est pris par la balle dans la poussière des vêtements du blessé et introduite dans la plaie.

M. CROCQ.—Le sol pourrait contenir des principes solubles comme la strychnine, qui produiraient des accidents du tétanos.

M. DRYSDALE.—On rencontre les tétanos en chirurgie souvent, et on ne peut faire intervenir la terre comme corps contaminant.

M. CORNIL.—Chez l'homme, dans les autopsies de tétanos, on ne trouve pas les microbes indiqués plus haut.

M. ANGEL GAVINO.—Tous les microbes possibles se trouvent dans la terre ; il n'y a pas d'exemple de contagion chez les fossoyeurs.

M. CHANTEMESSE a fait des recherches avec M. Widal dans un hôpital où avaient eu lieu plusieurs cas de tétanos dans des lits voisins. La terre, prise dans les rainures du plancher, inoculée fraîche à des animaux, leur a donné le tétanos ; mise 84 heures à la lumière, elle n'était plus virulente. Le microbe de Nicolaïer n'est-il pas le vrai microbe du tétanos, ou bien perd-il rapidement sa virulence ?

M. VAN DER CORPUT.—L'irradiation solaire produit de l'ozone, qui détruit sans doute ces microbes. Il expose un système de désinfection des chambres, vêtements, etc., après la présence d'une maladie infectieuse dans une maison. Il

fait brûler les déjections répandues sur de la sciure de bois imbibée de goudron. Si une source est incriminée, il y fait jeter une solution de chaux vive et du sulfate de fer.

M. RICHARD.—La crémation serait un moyen plus radical de désinfection. Mais il est certain que les matières fécales sont désinfectées et épurées par l'épandage sur les terrains, qui sont de véritables laboratoires de purification.

M. CROCO.—La désinfection par le sol est-elle réelle? Les microbes peuvent persister un temps plus ou moins long dans le sol, puis réapparaître si on remue celui-ci. La méthode de M. Van der Corput détruit tous les germes. S'il est vrai que l'irrigation donne de bons résultats, elle ne peut être employée partout, là où il existe des terres argileuses et quand le sol est plus élevé que le point que l'on veut débarrasser des eaux d'égout.

M. THIBAUT.—La désinfection par le sulfate de fer et la chaux vive n'est peut-être pas efficace; on n'a pas de moyens de contrôle. Dans le nord on se sert en abondance des matières fécales répandues sur le sol; si la chaleur et la lumière ne détruiraient pas les germes, combien n'y aurait-il pas d'infection par l'usage des légumes? De plus, le Nord est un sol argileux.

M. DRYSDALE.—Le tout à l'égout est le plus sûr moyen d'éviter les contagions. Dans les petites villes, il est certain qu'on ne peut pas toujours l'employer.

M. VAN DER CORPUT s'est assuré, au moyen du permanganate de potasse, de la désinfection des sources par son procédé. La cessation des épidémies dans les localités environnantes prouve qu'elle était complète.

M. RICHARD croit qu'on peut même,

dans les petites localités, construire des canalisations à bon marché. Les terrains d'irrigation sont très salubres.

M. CHANTEMESSE émet le vœu qu'on réunisse les deux systèmes: désinfection et irrigation. La chaux vive détruit bien les germes, et les liquides qui ont été traités par ce moyen peuvent servir à l'irrigation.

M. CORNIL.—M. Durand-Claye avait inauguré ce système au moment de la dernière épidémie du choléra.

La Section s'unit à M. Vallin pour voter des remerciements à M. le Dr Cornil, pour son intervention dans le vote de la loi sur les égouts.

M. DRYSDALE lit une note, au nom de M. CARPENTER (de Londres), sur l'action du sol sur les germes des maladies, prouvée par des expériences et des observations faites à la ferme de Beddington (Surrey), corroborant les faits exprimés dans le rapport.

M. WURTZ (de Paris) lit une note sur les recherches qu'il a faites avec M. BROUARDEL sur les influences agissant sur les bacilles contenus dans le sol: il s'est servi de tubes stérilisés, enfoncés dans la terre à différentes profondeurs. Le bacille typhique pénètre jusqu'à 60 centimètres dans le sol; il est tué dans l'eau impure par les saprophytes. Lorsque la nappe d'eau souterraine remonte, le bacille typhique diminue dès lors dans la terre au point où il est en contact avec cette eau.

MM. WURTZ et ROSNY font une communication sur l'influence exercée par les variations de la nappe d'eau souterraine, sur la vitalité et le transport du bacille typhique dans le sol. Ils sont arrivés aux conclusions suivantes: 1. Le bacille typhique, épanché à la surface du sol, ne pénètre pas à plus de 50 à 60 cent. de

profondeur.—C'est déjà la conclusion à laquelle étaient arrivées MM. Grancher et Deschamps ; 2. le bacille typhique meurt dans la terre végétale en moins de 3 jours quand la nappe d'eau souterraine arrive au contact de ce bacille après avoir traversé *progressivement* les couches inférieures, et qu'elle séjourne 2 ou 3 jours à 50 cent. de la croûte ; 3. L'emploi de la terre végétale, de l'humus riche en saprophytes, semblerait préférable au sable ou à toute autre matière épuratrice, en ce qui concerne la prophylaxie de la fièvre typhoïde.

La Section admet les conclusions du rapport de MM. Grancher et Richard, et modifie comme suit le dernier chapitre des conclusions : La filtration à travers une couche continue de 2 à 3 mètres de terre *homogène et perméable*, suffit en général pour protéger la nappe souterraine contre l'apport des germes pathogènes.

A. RAOULT.

V.—SECTION V.

Hygiène internationale et police sanitaire.

Séance du 5 août (matin).—PRÉSIDENCE DE M. ARNOULD.

M. VIGNARD (de Paris) lit un mémoire sur la *publicité des actes des administrations sanitaires*. Il demande qu'on donne une grande publicité aux actes de celle-ci, et conclut à la suppression des quarantaines.

M. CORBELLO (de Madrid).—Cette publicité doit s'étendre à tout le pays et non seulement aux villes maritimes.

M. DROUINEAU (de Paris) la trouve aussi restreinte.

M. PACCHINOTTI (du Turin).—Tout le monde doit connaître l'état sanitaire de son pays. En Italie, un bureau public

des statistiques sur l'hygiène, la démographie, etc. ; il en est de même en Espagne.

M. VIGNARD revient à la suppression des lazarets qui sont le plus souvent inutiles et ces endroits sont parfois insalubres.

M. ARNOULD (de Lille).—Il est certain que le Congrès s'associe aux idées de M. Vignard sur la publicité la plus large à donner aux mesures sanitaires.

Les conclusions de M. Vignard sont adoptées.

M. SENTÉ (de Panillac) lit un travail sur les *médecins sanitaires embarqués*. La nation doit être renseignée sur l'état sanitaire des pays avec lesquels elle est en rapport. Le plus souvent les épidémies ne sont déclarées que longtemps après leur début. Les médecins de navire, soumis aux capitaines, n'ont pas assez d'indépendance.—Ce sont ordinairement des officiers de santé, des étudiants en médecine sans autorité suffisante. Ils sont souvent placés entre leurs devoirs et leurs intérêts, par suite de la pression des Compagnies, et ce sont les dernières qui l'emportent. Les autorités n'ont dès lors souvent que des renseignements insuffisants sur la santé à bord des navires, ou bien ces renseignements sont faux, dictés par l'intérêt.

Au lieu d'être commissionnés par l'Etat à la suite d'examen, comme cela devrait exister, ils sont à la merci des Compagnies, où souvent on abuse de leur situation précaire.

On a déjà, dit l'orateur, proposé de faire nommer les médecins par les pouvoirs publics ; mais on a trouvé de l'opposition de la part des armateurs, déclarant qu'il ne peut y avoir plusieurs autorités à bord, et que tout le personnel embarqué doit être sous celle du capi-

taine, et ne peut être soumis au contrôle du médecin.

Je voudrais, dit-il, comme un des meilleurs moyens de prophylaxie, que, pendant les traversées, il fût pris des mesures sévères de désinfection. La lecture de son travail terminée, M. Sené dépose les conclusions ci-après :

1. Demander que les propositions de la Conférence de Rome soient suivies d'une convention internationale ;

2. En attendant, que chaque nation, pour atteindre le but indiqué, fasse le nécessaire pour que les médecins embarqués sur des navires appartenant à des Compagnies subventionnées par l'Etat, ne puissent être révoqués que par lui.

M. TREILLE (d'Algérie) :—Le personnel médical des bâtiments de l'Etat se recrute déjà difficilement, à plus forte raison celui des navires du commerce. Les grandes Compagnies trouvent encore d'excellents candidats, mais ils manquent pour les lignes inférieures. Le médecin à bord ne peut être indépendant, il est impossible qu'il soit en dehors de l'autorité du capitaine. Pour ces raisons, il lui paraît difficile actuellement de voter les conclusions de l'honorable préopinant. Il lui semble possible d'exercer à bord un contrôle sévère. Il arrive quelquefois que, par négligence, et même par complicité, le médecin ne fait point mention de décès survenus à bord.

Pour que les compagnies puissent trouver des médecins, il faudrait augmenter leurs appointements et leur assurer une retraite.

M. PROUST.—Il est partisan de la suppression des quarantaines, mais il voudrait que chaque navire fût pourvu d'un appareil désinfectant. Ce sont surtout les navires venant des pays à choléra et à fièvre jaune qui devraient

être pourvus de ces appareils. Au lazaret de Frioul, où les désinfectants sont employés, on n'a pas eu une seule quarantaine à faire observer depuis dix-huit mois. Il est très partisan des propositions de M. Sené, mais il ne les croit pas pratiques.

M. DROUINEAU partage entièrement l'opinion de M. Proust.

M. TREILLE voudrait que ce congrès émette le vœu qu'un contrôle sévère soit exercé par l'Etat à bord des navires des Compagnies, et il propose de compléter les autres propositions par ce qui suit.

Le Congrès émet le vœu que, lors de l'établissement du cahier des charges pour les Compagnies maritimes subventionnées, une clause y soit introduite permettant à l'Etat un contrôle sérieux et efficace sur le service médical et hygiénique du bord. (Le Congrès adopte cette proposition.)

M. SIDKY-BEY.—En Egypte, le service sanitaire est bien organisé ; non seulement dans les villes maritimes, mais dans l'intérieur, il existe également une administration de l'hygiène. A la tête se trouve un comité consultatif d'hygiène. Ce comité, bien organisé, fonctionne parfaitement.

M. MAHÉ (de Constantinople)—L'heure avancée ne lui permet de parler que très succinctement de la peste bubonique, laquelle sévit en ce moment dans l'Asie, sur le littoral de la mer Rouge, et fait beaucoup de victimes.

En Europe, la peste a été en diminuant depuis le commencement du dix-huitième siècle, et a presque disparu. Elle a diminué dans tous les pays ; cependant, on trouve encore la peste bubonique en Afrique, où elle se manifeste d'une manière périodique. Elle est parfois foudroyante, d'autres fois à marche moins rapide, et

souvent prend la forme hémorrhagique et la forme bubonique. La sécheresse et la misère sont les causes de la peste. L'automne et le printemps sont les saisons de prédilection, les hautes températures en arrêtent le développement. Le moyen prophylactique le meilleur et le plus pratique est de fuir le pays.

Les mesures qu'il propose seraient : faire abandonner les villes contaminées ; faire brûler les maisons et tous les objets ayant appartenu aux pestiférés.

Le Congrès adopte ces conclusions.

M. TREILLE voudrait que le Congrès émit le vœu signalant au gouvernement l'utilité qu'il y aurait à faire des recherches bactériologiques. Il faudrait envoyer dans les pays infectés des commissions subventionnées par les diverses puissances. Il serait facile de trouver des hommes qui n'hésiteraient point à faire les recherches dont il s'agit, dans l'intérêt de la science.

M. PROUST.—Cette question a déjà été pour lui un objet qui l'a préoccupé. Le moment actuel serait mal choisi, l'Asie étant en pleine révolution, pour que cette question reçoive une solution. Il nous faudra attendre que la peste se soit propagée à des régions voisines ; alors, on organisera une mission scientifique, pour laquelle des crédits sont déjà trouvés.

Le Congrès adopte le vœu de M. Treille.

M. PROUST, rapporteur.—Il parle de l'importante question de l'assainissement des ports. Les mesures prises pour l'assainissement des navires ont grandement diminué les chances de contagion à leur retour de pays contaminés ; mais ces mesures seront insuffisantes tant qu'on n'aura pas pris des mesures sévères pour l'assainissement des villes, tant en France qu'ailleurs. En France, on aura de grandes difficultés pour assainir complètement les deux villes par lesquelles est souvent entré le choléra : Marseille et Toulon.

Il faut que les villes et les ports soient assainis, car il y a une distinction à faire. Une fois la ville bien assainie, il est indispensable qu'elle écoute rapidement les matières avant qu'elles n'entrent en

fermentation. Ce n'est point dans le port que cette évacuation doit avoir lieu, et le port se trouvera assaini par suite de l'assainissement de la ville. La question est donc celle-ci : pouvoir évacuer les matières en dehors du port.

M. DE MONTRICHER (de Marseille).—Je partage l'opinion de M. Proust. Le port de Marseille est infecté par les égouts qui y diversent leurs eaux. Il serait nécessaire qu'une entente eût lieu entre la chambre de commerce, la municipalité et l'Etat, pour arriver au résultat désiré. Un projet de modification des voies d'égouts est en ce moment en cours, et à cette heure en partie exécuté.

M. RABOT (de Seine-et-Oise).—Dans certains ports de la Manche, il faudrait supprimer les puisards et établir une canalisation spéciale, car certaines villes ne possèdent pas d'égouts, et toutes les eaux de toute nature, passant à travers la ville, viennent se déverser dans le port.

M. RACHET (d'Honfleur) demande que les principales villes de la Manche soient pourvues de Conseils d'hygiène. Il cite Honfleur comme ne possédant ni égouts, ni même d'eau potable.

M. DROUINEAU, de l'avis de M. de Montricher, reconnaît que Marseille a pris une initiative, et que chaque ville devrait suivre son exemple ; mais les ports sont la propriété de l'Etat, c'est à lui de s'occuper de leur assainissement.

M. TREILLE pense comme le rapporteur : il reconnaît la part d'initiative revenant à l'Etat, aux municipalités et aux Chambres de commerce, mais il serait important de pouvoir la déterminer. Il voudrait ajouter la conclusion suivante à celle du rapporteur : Les arrivages de cornes, de chiffons, qui peuvent être causes des épidémies de variole, de charbon, etc., doivent être l'objet de purifications, et les Chambres de commerce devraient veiller à l'assainissement.

M. RABOT, revenant sur la question des conseils d'hygiène d'arrondissement, voudrait étendre leurs attributions, et leur accorder un pouvoir délibératif.

M. A. SMITH (de Londres).—Dans un Congrès international, il est difficile de limiter les devoirs de chacun. C'est

ordinairement l'Etat, en Angleterre, qui donne le signal du progrès. Il trouve parfois de l'opposition de la part des municipalités.

M. ARNOULD.—Il pense que c'est à tort qu'on affirme que certaines villes maritimes doivent déverser leurs eaux d'égout dans le port. Il est du même avis que M. Drouineau, et croit que l'Etat étant le plus fort doit montrer l'exemple.

Mme A. KATCHEF.—En Angleterre, les municipalités refusent souvent d'entreprendre des travaux d'assainissement. A son avis, un Congrès scientifique doit émettre des vœux et non des conseils.

M. SÉNÉ.—Certains arrivages sont soumis à des mesures d'assainissement. Il a eu l'occasion de le constater. Il serait également utile surtout de prendre des mesures préventives contre la diphtérie, la rougeole, etc., et de se livrer à la prophylaxie du choléra, de la fièvre jaune, etc.

M. PROUST, répondant à M. Treille, dit qu'à leur arrivée par voie de mer, les chiffons sont désinfectés. Il va faire son possible pour obtenir que ceux venus par voie de terre soient soumis à la même opération. Il est heureux pour cela de s'appuyer sur l'autorité du Congrès d'hygiène. Quant à la variole, le meilleur moyen d'en empêcher l'invasion, c'est la vaccination et la revaccination. En Allemagne, depuis la loi sur la vaccination, 1874, on ne constate plus que des cas très peu nombreux. Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

A. R.

A continuer.

CONGRÈS CONTRE LA TUBERCULOSE

Au moment de la clôture du Congrès contre la tuberculose, une Commission, où figuraient des autorités très compétentes, recrutées dans la

médecine humaine et dans la médecine vétérinaire, a été spécialement chargée de rédiger des *Instructions populaires* relatives aux précautions à prendre.

Ces instructions ont été revues et approuvées par les Professeurs les plus éminents de la Faculté de Médecine de Paris, et grâce à l'initiative de M. Villemin, c'est sur elles que l'Académie de Médecine est appelée à délibérer.

A titre de document, nous transcrivons ici les parties marquantes de cette communication.

La tuberculose est, de toutes les maladies, celle qui fait le plus de victimes dans les villes et même dans certaines campagnes.

(A Paris, en 1884, sur 59 970 décès, plus du quart (11 500) sont imputables à la tuberculose.)

Si les tuberculeux sont si nombreux, c'est que la phtisie pulmonaire n'est pas la seule manifestation de la tuberculose, comme on le croit à tort dans le public.

La tuberculose est une maladie parasitaire, virulente, contagieuse, transmissible, causée par un microbe, le *bacille de Koch*.

Ce microbe pénètre dans l'organisme par le canal digestif avec les aliments, par les voies aériennes avec l'air inspiré, par la peau et les muqueuses à la suite d'écorchures, de piqûres, de blessures et d'ulcérations diverses.

Certaines maladies (rougeole, variole, bronchite chronique, pneumonie) et certains états constitutionnels (diabète, alcoolisme, syphilis), prédisposent à contracter la tuberculose.

La cause de celle-ci étant connue, les précautions prises pour se défendre contre les germes peuvent empêcher sa propagation.

Le parasite de la tuberculose peut se rencontrer dans le lait, les muscles, le sang des animaux qui servent à l'alimentation de l'homme (bœuf, vache, lapin

volailles). La viande crue, la viande peu cuite, le sang, pouvant contenir le germe vivant de la tuberculose, doivent être *prohibés*. Le lait, pour les mêmes raisons, ne doit être consommé que bouilli.

Par suite des dangers provenant du lait, la protection des jeunes enfants frappés si facilement par la tuberculose, sous toutes ses formes, doit attirer spécialement l'attention des mères et des nourrices. L'allaitement par la femme saine est l'idéal.

La mère tuberculeuse ne doit pas nourrir son enfant ; elle doit le confier à une nourrice saine, vivant à la campagne, où, avec les meilleures conditions hygiéniques, les risques de contagion tuberculeuse sont beaucoup moindres que dans les villes.

Si l'allaitement au sein est impossible, et qu'on le remplace par l'allaitement artificiel, le lait de vache donné au biberon, au petit pot, ou à la cuiller, doit toujours être bouilli.

Par suites des dangers provenant de la viande des animaux de boucherie, qui peuvent conserver toutes les apparences de la santé, alors qu'ils sont tuberculeux, le public a tout intérêt à s'assurer que l'inspection des viandes instituée par la loi est convenablement et partout exercée.

Le seul moyen absolument sûr d'éviter les dangers de la viande provenant d'animaux tuberculeux, est de la soumettre à une cuisson suffisante pour atteindre sa profondeur aussi bien que sa surface ; les viandes complètement rôties ou bouillies et braisées sont seules sans danger.

D'autre part, le germè de la tuberculose pouvant se transmettre de l'homme tuberculeux à l'homme sain par les crachats, les pus, les mucosités desséchées, et tous les objets chargés de poussières tuberculeuse, il faut, pour se garantir

contre la transmission de la tuberculose :

1. Savoir que, les crachats des phtisiques étant les agents les plus redoutables de cette transmission, il y a danger public à les répandre sur le sol, les tapis, les tentures, les rideaux, les mouchoirs et les couvertures ;

2. Etre bien convaincu, en conséquence, que l'usage des crachoirs s'impose partout et toujours. (Ces crachoirs doivent être vidés dans le feu et nettoyés à l'eau bouillante).

3. Ne pas coucher dans le lit d'un tuberculeux ; habiter le moins possible sa chambre, mais surtout ne pas y coucher de jeunes enfants.

4. Eloigner des locaux habités par les phtisiques les individus considérés comme prédisposés à contracter la tuberculose : sujets nés de parent tuberculeux, ou ayant eu la rougeole, la variole, la pneumonie, des bronchites répétées, ou atteints de diabète, etc.

5. Ne pas se servir des objets contaminés par les phtisiques (linge, literie, vêtements, objets de toilette, tentures, meubles, jouets), qu'après désinfection préalable (étuve sous pression, ébullition, vapeurs soufrées, peinture à la chaux) ;

6. Obtenir que les chambres d'hôtels, maisons garnies, chalets ou villas occupés par les phtisiques dans les villes d'eaux ou les stations sanitaires, soient meublées et tapissées de telle manière que la désinfection y soit facilement et complètement réalisée après le départ de chaque malade ; le mieux serait que ces chambres n'eussent ni rideaux, ni tapis, ni tentures ; qu'elles fussent peintes à la chaux, et que le parquet fût recouvert de linoléum.

Le public est le premier intéressé à préférer les hôtels dans lesquels pareilles prescriptions hygiéniques et pareilles mesures de désinfection, si indispensables, soient observées."

Dr P. DE PIETRA SANTA.

CATÉCHISME
D'HYGIÈNE PRIVÉE

CHAPITRE X

Du Travail

La loi du travail.—La nécessité de travailler.—

Le travail physique.—Le travail intellectuel.—

Les conditions du travail.—Les professions manuelles.

Q. Est-on obligé de travailler ?

R. Le Créateur nous a condamnés au travail. C'est une loi d'expiation profondément inscrite dans les entrailles de l'humanité. Aussi toute personne intelligente et libre est tenue d'obéir à cette obligation suprême, qui est devenue une des conditions de sa santé et une des exigences de son bonheur.

Q. Comment expliquez-vous la nécessité du travail ?

R. Pour expliquer la nécessité du travail, il importe de savoir que la vie n'est, en un certain sens, autre chose que le mouvement ; que tous les organes qui constituent les rouages de la machine humaine sont le siège de mouvements divers ; que l'harmonie fonctionnelle assure la santé ; que le travail intellectuel ennoblit le travail manuel, et que celui-ci rend le premier inoffensif. Avec cette connaissance, nous comprenons la nécessité du travail physique et du travail intellectuel.

Q. Énumérez les avantages du travail physique ?

R. Un travail physique modéré augmente la valeur fonctionnelle de nos organes, favorise le renouvellement de nos tissus. Dans ces conditions, nos membres acquièrent plus de souplesse, nos muscles plus de vigueur ; la digestion devient plus facile, et la circulation plus

active. Il y a, par conséquence, développement normal de l'intelligence, accroissement de la force physique, et perfectionnement de la santé.

Q. Le travail exagéré est-il nuisible à la santé ?

R. Le travail exagéré a pour effets fâcheux d'user l'organisme beaucoup plus vite qu'il ne se répare. La fatigue en est le résultat. Puis, la répétition de ce travail mène à l'amaigrissement, à la débilité générale. Il importe donc de ne jamais oublier que la première et la principale loi du travail est de ne dépenser que dans son avoir, et, quoi qu'on fasse, de ne jamais dépasser ses forces.

Q. Comment considérez-vous le travail de la pensée ?

R. La pensée est la plus belle de nos facultés. Elle a son siège d'action dans le cerveau, et elle domine tout notre être. Il est impossible d'apercevoir l'âme autrement que par la pensée. Celui qui cultive son intelligence, et qui raisonne, a l'empire des plus nobles passions. Le travail manuel a besoin du secours de l'intelligence. Le travail de la pensée fait que l'homme s'élève en dignité, et dirige son existence vers son Créateur.

Q. Quelles sont les principales conditions hygiéniques du travail ?

R. Savoir travailler n'est pas une chose au si facile qu'on le croit. Une bonne disposition des heures du travail intéresse vivement la santé. L'hygiène ne peut pas établir une réglementation unique pour tous les travailleurs. Mais, pour ce qui concerne chacun d'eux, elle recommande le respect pour la digestion des repas, et le respect pour le sommeil nécessaire, qui sont des besoins naturels. Tout travail devient nuisible, s'il est prolongé au delà de nos forces. Enfin l'esprit et le corps doivent

toujours travailler ensemble et se prêter un mutuel appui.

Q. Quelle est la profession manuelle la plus hygiénique ?

R. La profession agricole est assurément la plus hygiénique. De nos jours, L'agriculteur, avec le perfectionnement des instruments aratoires, accomplit son travail dans les conditions les plus favorables à la santé. Aussi, avec de la prudence, l'homme des champs coule l'existence la plus longue, comme la plus heureuse.

Dr J. I. DESROCHES.

M. LE DOCTEUR LABERGE.

M. Laberge, le Médecin Municipal de la ville de Montréal, nous revient très satisfait après un séjour de quelques semaines à Paris. Notre ami a assisté au Congrès international d'hygiène et de Démographie qui s'est tenu à Paris dans le cours du mois d'août dernier.

De nos jours l'hygiène préoccupe tous les peuples, tous les hygiénistes cherchent à démontrer les avantages pécuniaires qui résultent de la pratique d'une hygiène bien comprise. La logique en est facile. En effet, pour tout homme intelligent la véritable économie résulte du fait de n'être pas malade.

Mais les dépenses que nécessite l'application stricte et rigoureuse des lois de l'hygiène publique sont si considérables que les gouvernements reculent souvent devant les exigences légitimes des hygiénistes. C'est pourquoi il est indispensable d'éclairer l'opinion publique d'une part, et la classe dirigeante de l'autre, sur les *desiderata* de la science sanitaire, pour arriver plus sûrement à exercer une influence salutaire et efficace sur les détenteurs des pouvoirs publics.

MM. les hygiénistes de la province

de Québec partagent, nous n'en doutons pas, notre manière de voir sur les moyens à prendre pour arriver à faire accepter l'hygiène dans toutes les circonstances de la vie. A nous de nous unir, et de travailler sous le même *Labarum*. A messieurs les détenteurs des pouvoirs publics d'écouter la voix de l'hygiène.

A ce propos, nous invitons notre ami, M. Laberge, à nous donner ses impressions de voyage. Il lui a été permis de rencontrer, à Paris, d'éminents hygiénistes, de les entendre, d'apprécier toute l'importance que prendra l'hygiène chez les peuples de l'Europe. L'occasion est bien choisie pour signaler ce que nous avons à faire pour suivre le progrès moderne de cette science. Le moment est favorable pour stimuler notre indifférence à l'égard de ce qui peut constituer notre bien-être social.

Notre journal est à la disposition de M. Laberge.

La Quarantaine

MM. les membres du Conseil Provincial d'Hygiène ont été visités, sur l'invitation de M. le docteur Montizambert, la Grosse-Ile pour y étudier les mesures de Quarantaine actuellement en usage. Un rapport sera fait.

VIENT DE PARAÎTRE

— LE —

CATECHISME

D'HYGIÈNE PRIVÉE

PAR

Le Dr J. I. DESROCHES

Prix - - - 15 centins l'unité.

En vente au Bureau du JOURNAL et chez MM. CADIEUX & DEROME, libraires, Montréal.



TROUVE

L'Eau Minerale St-Léon

est le bourreau qui extermine

LA DYSPEPSIE.

LA CONSTIPATION,

LE RHUMATISME,

MALADIE DU FOIE

ET DES ROGNONS.

Faites en un usage constant et vous jouirez d'une bonne santé.

CIE D'EAU ST-LEON

Telephone 1432.

54 Place Victoria

E. MASSICOTTE & FRERE

Seuls Propriétaires.

Emulsion Jubile d'Huile de Foie de Morue de Norvege AUX HYPOPHOSPHITES

Elle contient 50 pour cent d'huile pure de foie de morue de Norvege. De composition constante, elle est facilement acceptée par les malades et très bien supportée par les estomacs les plus délicats. Cette heureuse émulsion se recommande par les principaux effets suivants : Augmentation d'appétit, diminution de la toux, régularisation de la digestion et des selles, retour des forces et du sommeil. Applications thérapeutiques : Bronchites, Consommation, Scrofule, Rachitisme, Lymphatisme, Faiblesse, etc. PHARMACIE JUBILE.

R. CARRIERE, Chimiste, Droguiste

Téléphone.—6041.

No 1341, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL.

Depôt dans toutes les pharmacies.

Chemins de fer et routes, aqueducs, égouts, ponts, arpentages publics et particuliers, subdivisions cadastrales.

Plans et devis pour constructions civiles et religieuses, établissements industriels, constructions privées. Expertises, arbitrages, expropriations.

J. EMILE VANIER

Ingenieur Civil et Sanitaire, Arpenteur Provincial, Architecte

BUREAUX : No 61, RUE SAINT-JACQUES. — — — MONTREAL

BREVETS D'INVENTION, Marques de Commerce, Dessins de Fabriques, Droits d'Auteur, Canada et étranger.

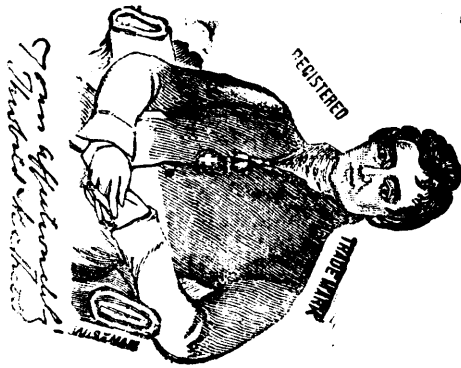
Les Corporations et le public sont respectueusement invitées à correspondre.

LE VIN DE MESSE "INGHAM & Co."

Le vin, cette liqueur spiritueuse obtenue par la fermentation du jus ou du moût du raisin, est au si vieux que l'homme. De temps immémorial, le vin de la vigne a toujours été considéré à la fois comme un aliment, un excitant et un tonique. En effet, la plupart des principes que le vin renferme se trouvent dans notre organisme. On comprend alors l'action importante du vin dans notre alimentation. Mais, de nos jours, la falsification des vins est très répandue chez tous les peuples. Et généralement parlant, on peut dire, quand on achète un vin, qu'on ne sait s'il n'est pas faïné. C'est pourquoi il intéresse l'acheteur de connaître ceux que la chimie a trouvés purs. Ainsi le vin de messe "INGHAM & Co." est un vin reconnu incontestablement pur, puisqu'il est consacré au Saint Sacrifice de la messe. D'ailleurs, des certificats de Son Eminence le cardinal Taschereau et de Sa Grandeur l'Archevêque de Montréal, en sont une sûre garantie.

Nos lecteurs trouveront le VIN DE MESSE "INGHAM & Co." chez **Chs Lacaille & Cie**, seuls agents autorisés pour la vente en gros de ce Vin, à Montréal; Importateurs d'Épiceries, Vins et Liqueurs en gros, No 329 Rue St-PAUL, et No 14 Rue DIDIER, Montréal. En vente aussi chez les principaux Epiciers.

LE REMÈDE DU
PÈRE MATHIEU !



L'ANTIDOTE DE L'ALCOOL ENFIN TROUVÉ !
ENCORE UNE DÉCOUVERTE !
LE REMÈDE DU PÈRE MATHIEU

guérit radicalement et promptement l'intempérance et dénonce tout des liqueurs alcooliques. Le lendemain d'une fête ou de tout abus des liqueurs entrainant, une seule cuillerée à thé fera disparaître entièrement la dépression mentale et physique. C'est aussi un remède certain pour toute Fièvre, Dyspepsie, Torpeur du Foie, ayant une cause qu'il ne l'intempérance.
Vendu par les Pharmaciens, \$1.00 la bouteille.

S. LACHANCE, seul propriétaire,
1538 et 1540 Rue Ste-Catherine, Montréal.

MAISON FONDÉE EN 1859.

HENRY R. GRAY,

CHIMISTE-PHARMACIEN

144, - RUE ST-LAURENT, - 144
MONTREAL.

Médecins, Hôpitaux, Dispensaires, Couvents, Collèges, Universités, etc., fournis de Drogues, Appareils chimiques à conditions libérales, au prix du gros, qualité garantie.

Guerison Souvent et Amelioration Toujours

— DE —

**LA CHORÉE, DE L'HYSTÉRIE,
DES CRISES NERVEUSES, DE LA DANSE DE ST-GUY**

Du Nervosisme qui fatigue si souvent

LES FEMMES AU MOMENT DE LA MENSTRUATION

ET DE

L'ÉPILEPSIE

PAR LES

DRAGÉES GELINEAU

Cette médication est en vente dans les principales pharmacies du Canada et chez

J. MOUSNIER Pharmacien

A SCEAUX, près Paris, FRANCE.